



RAPPORT MENSUEL DE MONITORING DE PROTECTION



Construction d'abris sur le site de Piéré dans la commune de Karangasso-Vigué

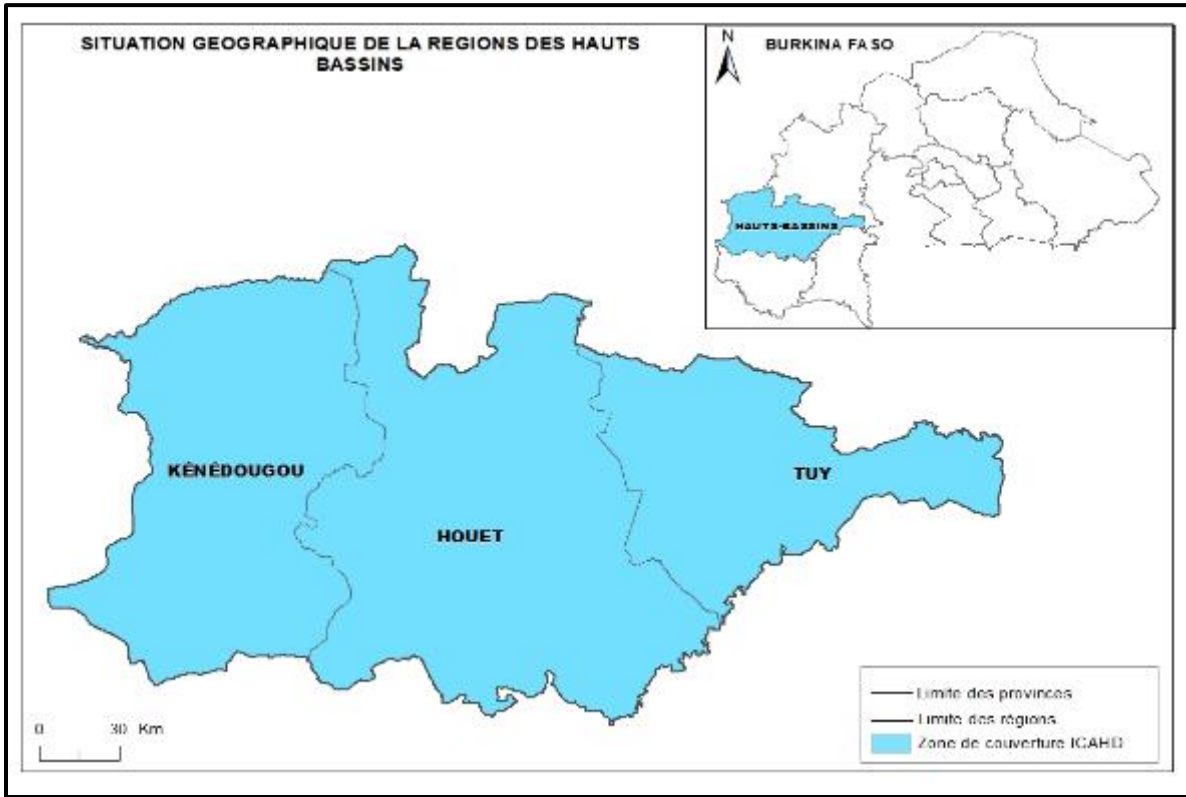
HAUTS-BASSINS

Avril 2021

SOMMAIRE

- I. Contexte/points saillants**
- II. Zones de couverture**
- III. Caractéristiques des mouvements de population**
- IV. Problème de protection**
- V. Protection de l'enfance**
- VI. Problèmes spécifiques de protection personnes ayant des besoins (PBS)**
- VII. Etat de droit**
- VIII. Protection basée sur la communauté - comités de protection**
- IX. Situation de LTB dans la zone de déplacement et de retour**
- X. Solutions durables**
- XI. Système de partage d'information et coordination**
- XII. Recommandations générales**

I- CONTEXTE/POINTS SAILLANTS



Au cours du mois d'avril 2021, la situation sécuritaire dans la région des Hauts Bassins est relativement calme. Les Forces de Défense et de Sécurité (FDS) mènent quotidiennement leur mission régalienne de sécurisation des populations et des biens dans cette région. Aucun incident majeur n'a été signalé au cours de cette période rapportée par les moniteurs de protection.

Cependant, des informations de bouche à oreille faisaient cas de passage de HANI dans la commune de Karangasso-Sambla courant la période du 09 au 12 avril 2021. Aucune confirmation de cet événement n'a été notifié ni par les structures communautaires ni par les FDS.

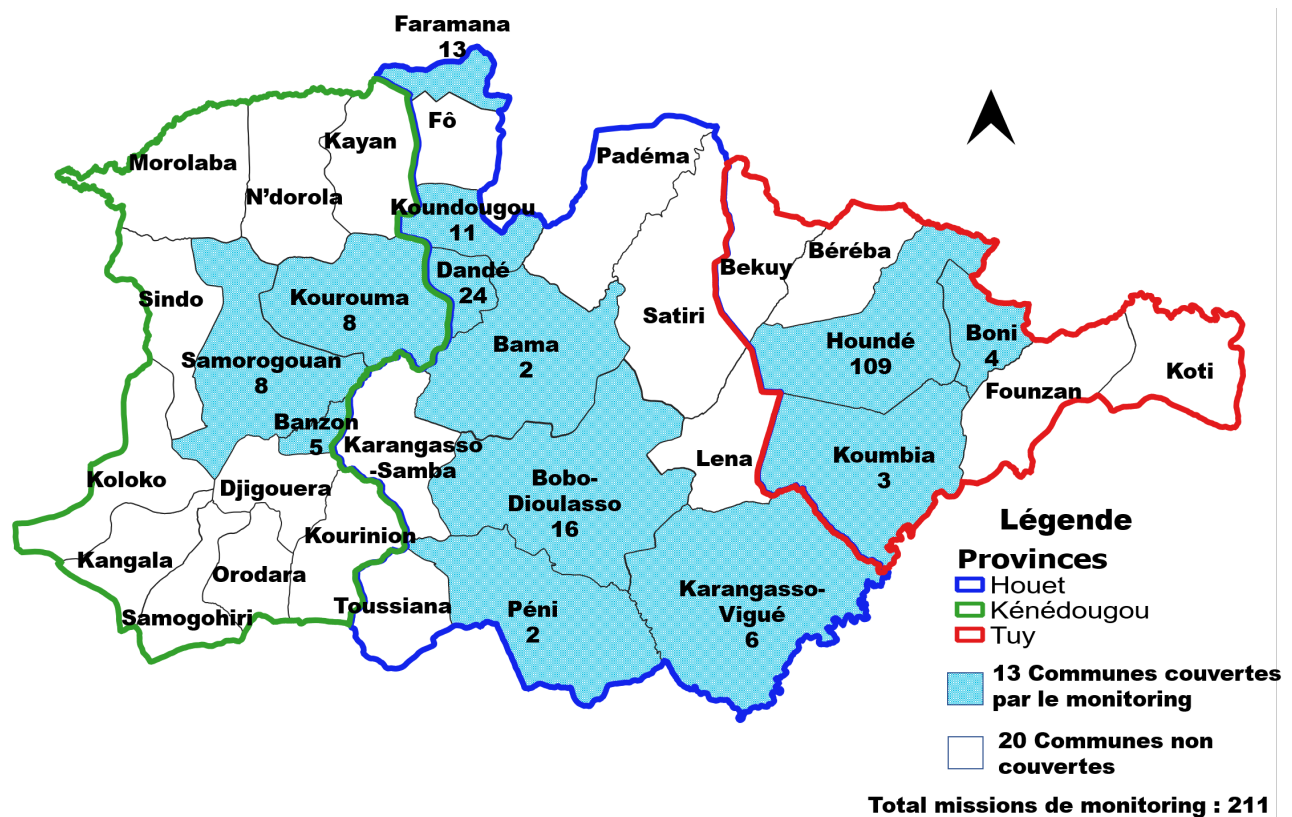
Aussi, au cours de la nuit du dimanche 18 avril 2021, aux environs de 20 heures 30 à Faramana, il y a eu des tirs bien nourris au niveau des postes de gendarmerie et de la police créant ainsi la psychose et la panique au sein de la population qui est restée enfermée chez elle toute la nuit. Mais d'après nos informateurs clés, il s'agissait de tirs de sommations pour dissuader toute personne qui tenterait de traverser les postes de contrôle à une heure tardive, parce que, il y avait des rumeurs d'une éventuelle attaque des postes de contrôle. Le lendemain matin tout est rentré à l'ordre et la sérénité a pris le dessus sur la psychose.

II- ZONES COUVERTES DANS LA PERIODE SOUS RAPPORT

Durant cette période, deux cent onze (211) sorties de monitoring ont été réalisées par les moniteurs de protection dans treize (13) communes de la région des Hauts-Bassins.

Pendant cette période, les moniteurs de protection ont mené dans ces communes, des activités, notamment l'enregistrement des incidents de protection et l'identification des personnes à besoins spécifiques ; des visites à domicile (VAD) aux cas individuels de protection et aux PBS ; l'élaboration de notes au dossier ; des sensibilisations sur plusieurs thématiques de protection allant des situations de protection à la prévention contre la pandémie de la COVID-19 ; des interviews/entretiens avec des informateurs clés ; des visites aux autorités administratives, coutumières et religieuses pour le renforcement de la cohésion sociale et de la bonne collaboration avec ICAHD International etc.

Nonobstant, certaines difficultés liées à la mobilité de certains informateurs clés et points focaux, l'état des routes dans des localités et la mauvaise qualité du réseau téléphonique, ces activités ont été menées avec l'accompagnement des structures communautaires et des services étatiques.



Les localités couvertes sont entre autres : (voir tableau ci-dessous)

Tableau N°1 : les localités couvertes par commune dans les Hauts-Bassins

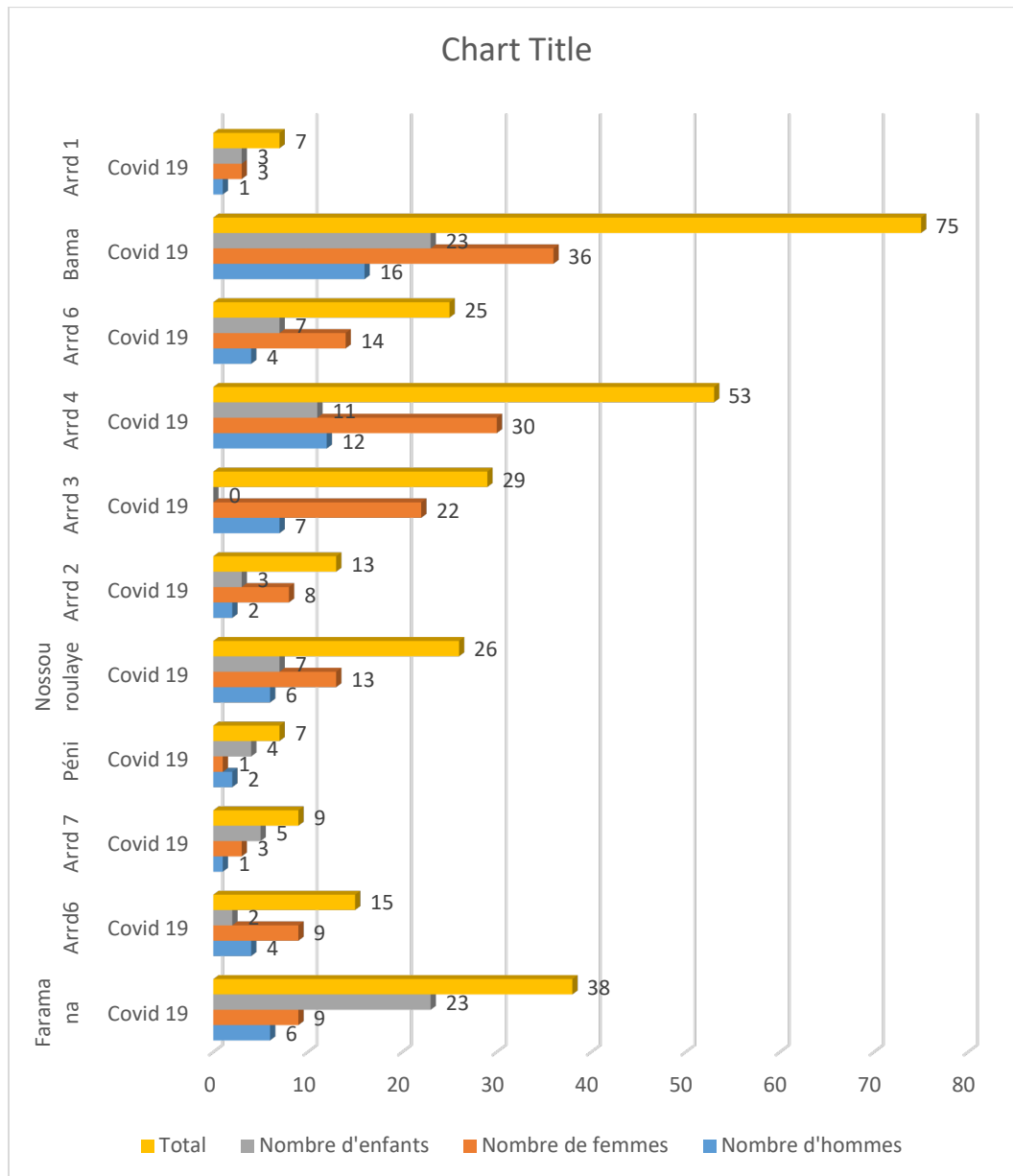
Province	Commune	Localité	Nombre de missions de monitoring
Houet	Bama	Bama	2
	Bobo-Dioulasso	Arrondissement 2	3
		Arrondissement 3	2
		Arrondissement 4	4
		Arrondissement 5	1
		Arrondissement 6	4
		Arrondissement 7	2
		Dandé	Dandé
	Mangorotou		6
	Faramana	Bambé	3
		Faramana	10
	Karangasso - Vigué	Karangasso-Vigué	1
		Klesso	1
		Soumousso	2
		Pière	2
	Koundougou	Kogoma	2
		Koundougou	9
	Péni	Nassouroulaye	1
		Péni	1
	Kéné Dougou	Banzon	Banzon
Kourouma		Sambakongo	8
Samorogouan		N'Dana	8
Tuy	Boni	Bahoun	4
	Houndé	Bouahoun	8
		Boueré	10
		Secteur 2	16
		Secteur 3	11
		Secteur 4	64
	Koumbia	Dougoumato 1	3
Total général			211

▪ **COVID-19 : ACTIVITES ET IMPACT**

Dans le cadre de la sensibilisation sur les mesures préventives à la crise sanitaire à coronavirus (COVID-19) se poursuivent, deux cent quatre-vingt-dix-sept (297) personnes (61 hommes, 148 femmes et 88 enfants) ont été touchées dans les différentes localités des

Hauts-Bassins à travers onze (11) sensibilisations menées sur le thème de la pandémie de la COVID-19. Notamment la distanciation sociale et le respect des gestes barrières.

Graphique N°1 : populations sensibilisées dans les Hauts-Bassins sur la COVID-19



III- CARACTERISTIQUES DES MOUVEMENTS DE POPULATION

Au cours de cette période rapportée, il a été enregistré des mouvements de populations à Sinfra dans la commune de Banzon dans la province du Kéné Dougou. On note le départ d'une famille du site spontané de Sinfra, un ménage de onze (11) personnes dont le chef de famille, son épouse et ses neuf (09) enfants dont cinq (05) garçons et quatre (04) filles.

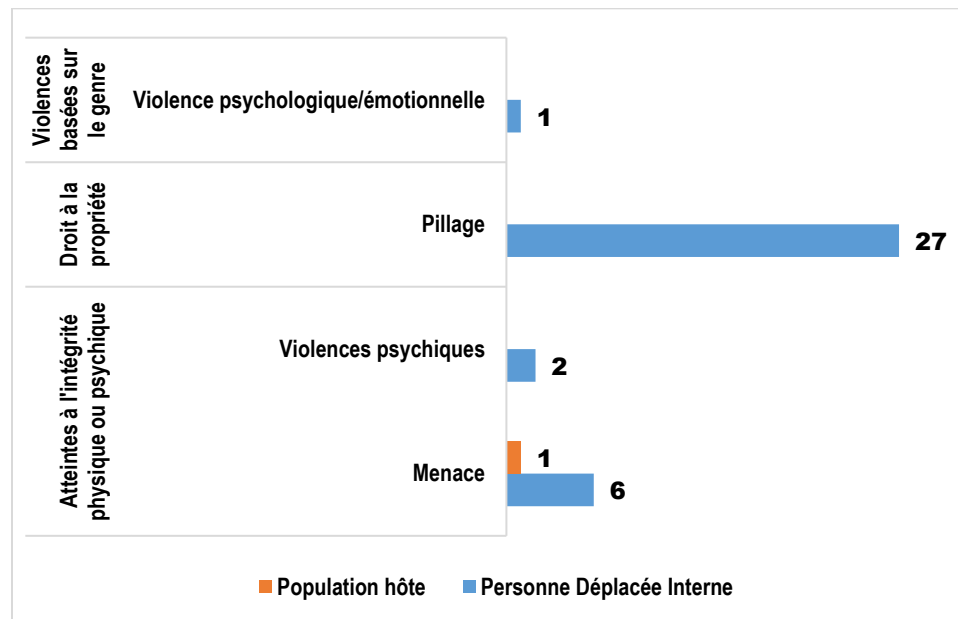
Ils sont repartis dans leur localité d'origine à Dori. Ils disent ne plus supporter les conditions de vie de plus en plus difficile. Malgré la situation sécuritaire ils préfèrent repartir chez eux.

IV- PROBLÈME DE PROTECTION

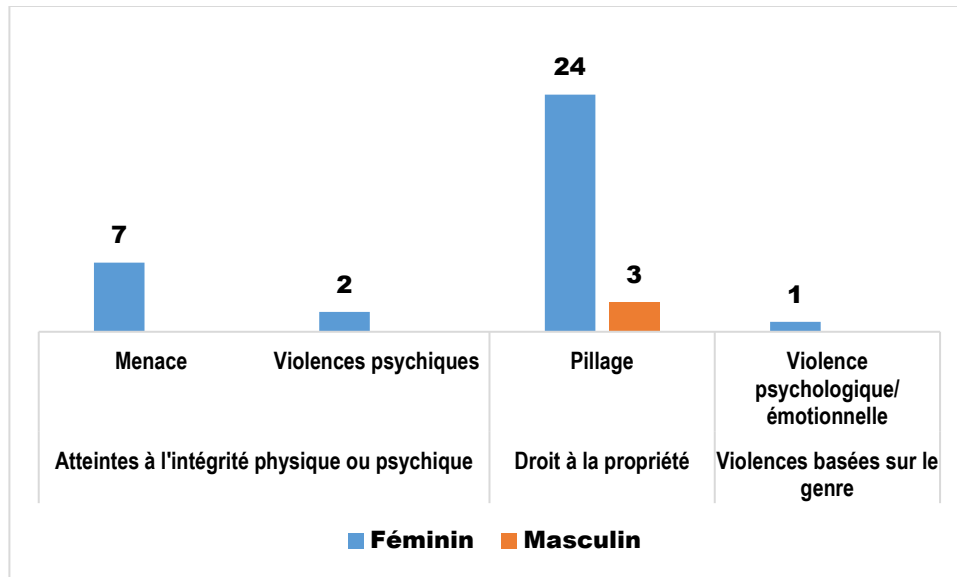
▪ INCIDENTS SECURITAIRE – INCIDENT DE PROTECTION DANS LES ZONES SOUS COUVERTURE

Au cours du mois d'avril, la situation sécuritaire au niveau des Hauts Bassins est restée calme. Aucun cas d'attaque n'a été signalé si ce n'est que des tirs de sommation et de dissuasion au cours de la nuit du 18 avril à Faramana, localité située à la frontière avec le Mali à 125 km de Bobo-Dioulasso. Il faut noter que les activités de monitoring ont permis d'identifier et documenter 36 cas de violations des droits commis dans les localités d'origines et un cas de violation commis dans la localité d'accueil à l'encontre de la population hôte et répartis comme suit : neuf (09) cas d'atteintes à l'intégrité physique ou psychique, vingt-sept (27) cas de droit à la propriété et un cas de violence psychologique/émotionnelle.

Graphique N°2 : répartition des cas de violation par statut



Graphique N°3 : cas d'incidents de protection par sexe des différents types d'incidents enregistrés dans les Hauts-Bassins



Les femmes représentent 91,89% des cas d'incidents enregistrés ce mois d'avril. Tout comme mentionné dans les rapports précédents, les femmes sont les plus exposées aux risques de violation des droits contre 08,11% pour les hommes.

▪ SGBV

Au cours du mois d'avril, Deux cas de VBG ont été enregistrés et orientés vers les services de l'action sociale pour une prise en charge psychosociale. Ils sont repartis comme suit :

- Cinq (01) cas de violence psychologique
- Un cas de déni de ressource et d'opportunité.

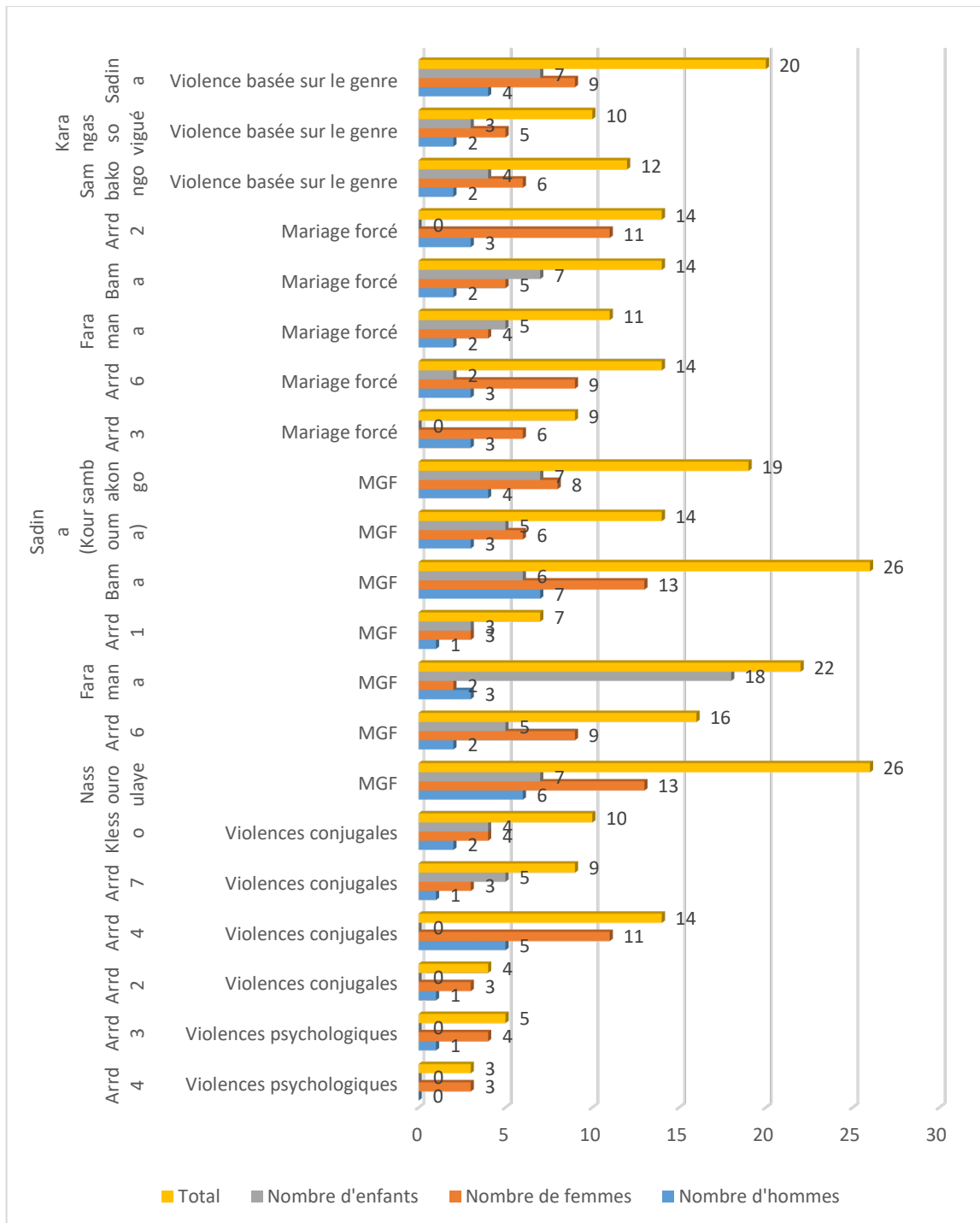
Dans la commune de Faramana on note un cas de violence psychologique. Il s'agit d'une veuve diabétique et hypertendue. Après le décès de son mari sa belle-famille ne veut plus entendre parler d'elle et de ses enfants. Malgré mainte médiations auprès de ses beaux-frères personne ne veut leur venir en aide ne serait-ce que pour les produits de santé. Selon elle, cette situation a causé des troubles psychologiques. Le service social de Faramana a été contacté pour la prise en charge de la dame et de ses enfants.

Déni de ressources et d'opportunité : il s'agit d'une dame abandonnée par son mari, la laissant seule avec sa belle-mère et ses neuf enfants dans une zone non lotie dans une maisonnette appartenant au mari. Cela fait plus de deux ans que ce dernier est parti, et

pour régler une dette de 450000f il a préféré vendre la maisonnette à distance en laissant toute sa famille à la belle étoile.

Durant ce mois d'avril des thématiques sur les VBG ont été réalisés à travers des séances de sensibilisation. Au total-vingt-une séance de sensibilisation ont été réalisées et ont touché 282 personnes dont 57 hommes, 137 femmes et 88 enfants.

Graphique N°4 : Les Thèmes abordés lors des sensibilisations dans les Hauts-Bassins sur les violences basées sur le genre.



L'accent a été mis sur les activités de sensibilisation de la population hôte et PDI sur les conséquences des violences basées sur le genre à travers les thèmes de sensibilisation



cités plus haut. Toutes ces activités de sensibilisation qui ont été réalisées avec l'accompagnement des comités de protection et des technicien(ne)s d'Appui communautaires visent à imprégner davantage les populations sur les conséquences des SGBV : Aussi, par ces sensibilisations devraient-elles être en mesure de dénoncer des cas de SGBV et participer ainsi de façon concrète à sa réduction et à l'abandon de ces violences

V- PROTECTION DE L'ENFANCE

La protection de l'enfant reste problématique au sein de différentes communautés. En effet, les activités de monitoring de protection réalisées ont permis d'enregistrer certains enfants des PDIs qui sont sans extrait de naissance et déscolarisés, répartis comme suit :

Dans la commune de Houndé :

- 53 enfants sans extrait d'acte de naissance (23 filles et 30 garçons) dont les extraits ont été égarés dans les localités d'origines ;
- 3 enfants tous des filles n'ayant pas été déclarés à la naissance ;
- 16 enfants (8 filles et 8 garçons) ont été déscolarisés à cause du déplacement et par manque de ressources financières au niveau des parents ;
- et 32 enfants (12 filles et 20 garçons) sont dans un foyer coranique par manque de moyen pour les inscrire à l'école classique.

Il a été également enregistré dans cette même localité d'accueil 43 enfants (14 filles et 29 garçons) qui ont pu être rescolarisés à l'école classique par leurs parents dont 29 (11 filles et 18 garçons) inscrits sans acte de naissance.

Dans la commune de Samorogouan :

- 06 enfants (5 filles et 1 garçon) non scolarisés et sans extrait d'acte de naissance (égaré lors du déplacement).

Dans la commune de Faramana :

- 20 enfants (10 filles et 10 garçons) dont les extraits sont égarés
- 02 enfants tous des garçons qui n'ont jamais été déclaré à la naissance.
- 15 enfants dont 5 filles et 10 garçons qui sont en âge d'aller à l'école et qui ne sont pas scolarisés.

Toujours dans cette localité, nous avons enregistré une fille de 17 ans originaire de Barsalogho qui est gravement malade et qui a été évacuée au CMA de Dandé. Elle souffre d'une anémie et ses proches n'ont pas les moyens pour faire face à la prise en charge médicale.

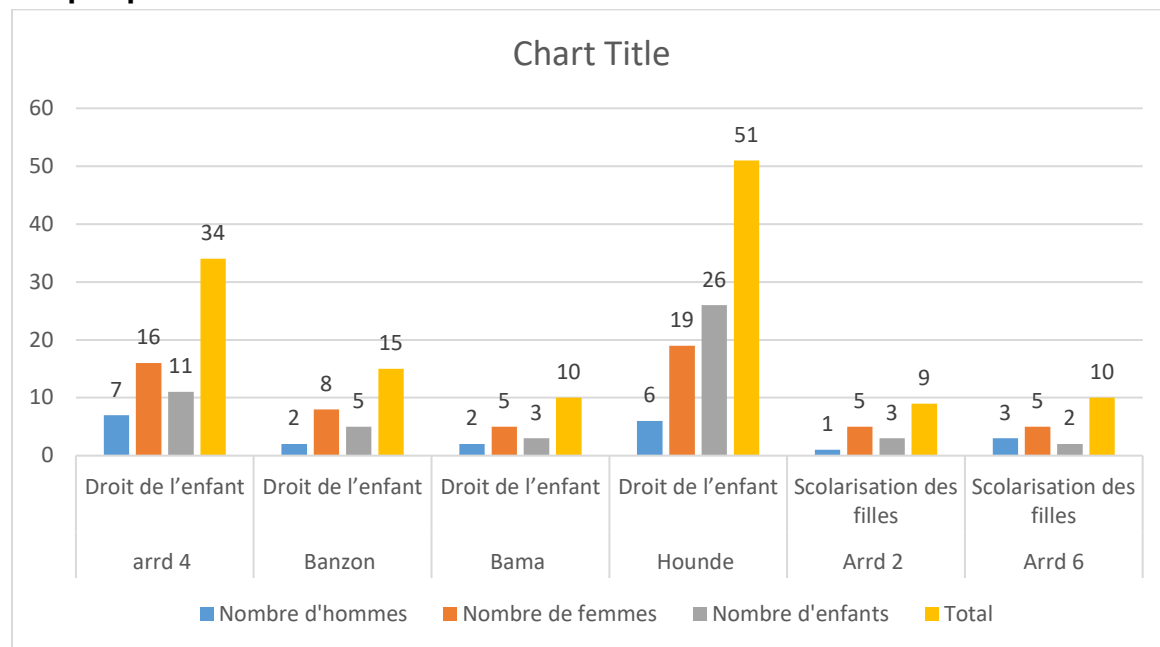
Dans la commune de Kourouma :

- 67 enfants (37 filles et 30 garçons) déclarés mais les extraits de naissance ont été égaré
- 15 enfants (10 filles et 5 garçons) jamais déclarés à la naissance tous des personnes déplacées internes.

Au regard de toute cette situation des enfants, les parents ont été sensibilisé afin de prendre conscience sur l'importance de la déclaration de naissance à l'état civil et de la scolarisation des filles.

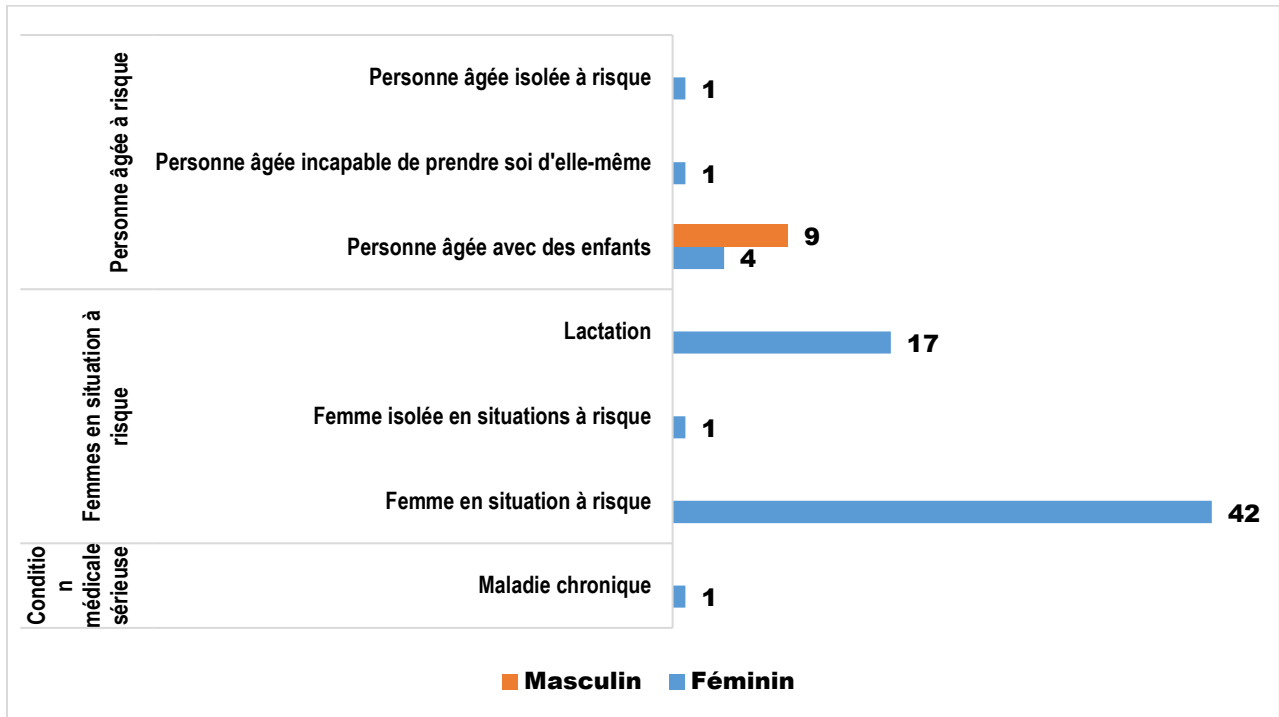
Ces séances de sensibilisation à l'endroit des PDI et de la population hôte ont touchées 129 personnes dont 21 hommes, 58 femmes et 50 enfants.

Graphique N°5 : séances de sensibilisation sur le droit de l'enfant



VI- PROBLEMES SPECIFIQUES DE PROTECTION ET PERSONNES AYANT DES BESOINS SPECIFIQUES (PBS)

Graphique N°6: répartition des PBS selon les typologies de vulnérabilité



Soixante-seize (76) personnes à besoin spécifique ont été enregistrées ce mois et des notes au dossier ont été élaborées. Les risques de protection sont énormes pour les femmes qui représentent 88,15% et les personnes âgées, ils souhaitent que leurs conditions de vie soient améliorées.

VII- ETAT DE DROIT

Les personnes déplacées internes et les populations hôtes détentrices de pièces d'état civil et d'identification n'éprouvent aucune difficultés de libre circulation. Les forces de défense et de sécurité à savoir la police et la gendarmerie assurent leur mission régalienne dans les différentes localités. Dans la commune de Houndé 9 personnes adultes ont été enregistré dont huit (08) femmes et un (01) homme sans CNIB et dans la commune de Dandé, 38 personnes ont été enregistrées sans CNIB dont 27 femmes et 11 hommes. Toutes ces personnes enregistrées n'ont d'ailleurs pas d'acte de naissance pour pouvoir établir cette pièce d'identification. Dans cette région des Hauts Bassins, les structures



étatiques sont présentes, fonctionnelles et accessibles aux populations, toute chose qui garantit l'état de droit.

VIII- PROTECTION BASEE SUR LA COMMUNAUTE - COMITES DE PROTECTION

Les activités de monitoring ayant mis en relief plusieurs cas et incidents de protection, sous la supervision des moniteurs avec l'accompagnement des comités de protection et des techniciens d'appui communautaire ont conduit à la réalisation des activités de sensibilisation. Les membres des comités de protection et les différents techniciens d'appui communautaire accompagnent les moniteurs et les structures étatiques (administration, action humanitaire, santé et éducation) sur le terrain. Ils jouent pleinement leur rôle de relais et de mobilisateurs dans la mise en œuvre des activités.

Par ailleurs, quatre (04) séances de sensibilisation sur la cohésion sociale et le droit de l'enfant ont été effectuées dans les zones de couverture par les Techniciens d'appui communautaire au cours de ce mois d'avril. Cent soixante-quatre (164) personnes ont assisté à ces séances soit dix-sept (17) hommes, soixante-dix (70) femmes et soixante-dix-sept (77) enfants.

IX- SITUATION DE LTB DANS LA ZONE DE DEPLACEMENT ET DE RETOUR

Les PDI rencontrées ont des difficultés d'accès à la terre pour l'agriculture ou la maraichère culture dans les différentes zones couvertes. C'était pendant la saison des pluies que des PDI avaient l'opportunité de mener des activités dans les champs des populations hôtes. Actuellement, surtout les femmes s'adonnent à la cueillette des noix d'acajou au profit de propriétaires de plantation. Certains déplacés internes sont sur les sites aurifères, pour le petit commerce, qui pour le concassage. Cela, dans le but d'avoir de ressources financières pour subvenir à certaines dépenses de la famille.

En termes de logement, 350 ménages ont été enregistrés dans les différentes provinces de la région des Hauts-Bassins, des PDI qui ont exprimé leur besoin en abris réparti comme suit :

Dans la province du Houet :

La commune de Karangasso-Vigué certains PDI vivent dans les abris précaires

- 269 ménages sur le site spontané de Poya
- 10 ménages sur le site spontané de Pieré
- 10 ménages sur le site spontané de Bougouriba

La commune de Koundougou :

- 20 ménages sur le site spontané de Kogoma

Dans la province du Tuy :

Dans la commune Houndé nous avons enregistré :

- 21 ménages le site spontané à Bouéré

Onze (11) ménages enregistrés sont location qui n'arrivent pas à payer le loyer qui coûte entre 3000 et 10000 FCFA à Saho dans la commune de Boni.

Dans la province du Kéné Dougou plus précisément dans la commune de Banzon sur le site spontané de Sinfra 20 ménages PDI vivent dans des abris précaires.



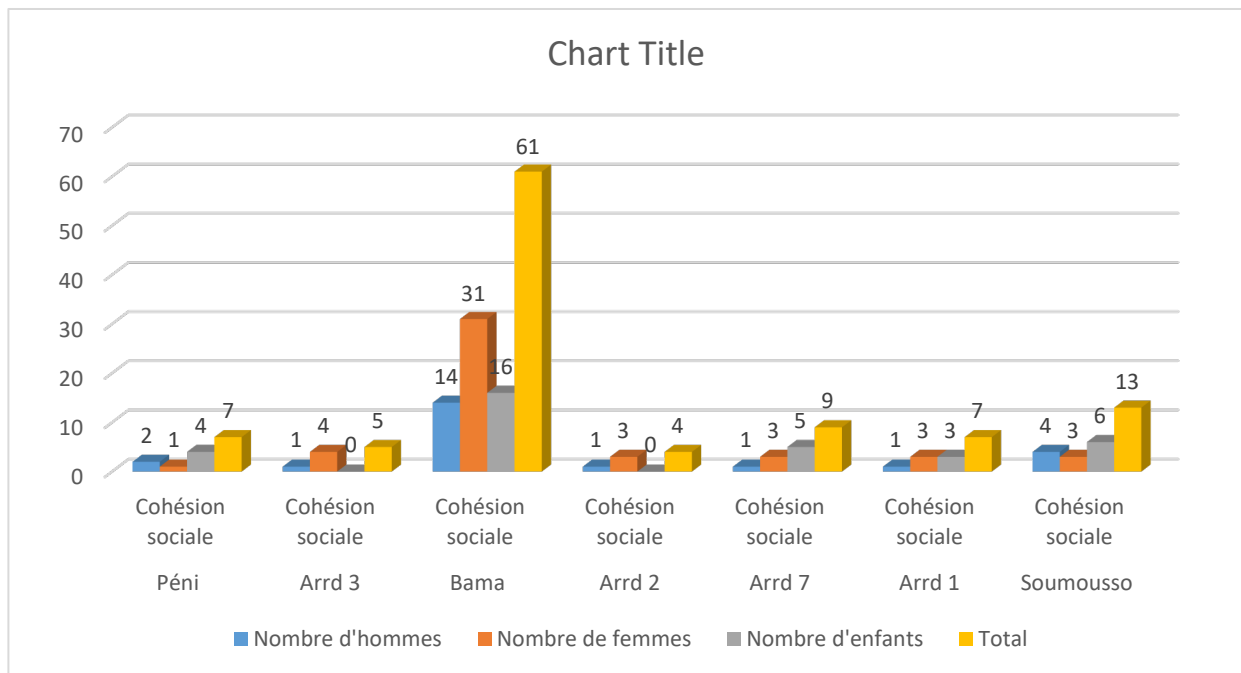
Site spontané de poya

X- SOLUTIONS DURABLES

Quarante-quatre (44) des personnes déplacées internes tous des chefs de ménages souhaitent rester dans leur localité d'accueil, au regard des conditions environnementales favorables, de l'accueil, et de la situation sécuritaire calme même si elles éprouvent des difficultés de réinsertion liées au manque d'AGR et au non octroi de terre cultivable. Pour certaines, la cause du refus de retourner reste le même refrain : « les violences et traumatismes vécus lors des conflits intercommunautaires et des attaques des groupes armés non identifiés dont ils ont été témoins ou victimes ».

Des séances de sensibilisation sur la cohésion sociale surtout sur le bon vivre ensemble entre la population hôte et les PDI continue. Ainsi neuf (09) séances de sensibilisation sur la cohésion sociale ont été réalisées et ont touché cent six (106) personnes soit 24 hommes, 48 femmes et 34 enfants

Graphique N°7 : séances de sensibilisation menées dans les différentes localités de la région des Hauts-Bassins sur la cohésion sociale



XI- SYSTEME DE PARTAGE D'INFORMATION ET COORDINATION

Dans le cadre du monitoring de protection et de la prévention de la COVID 19 dans la région des Hauts Bassins, l'ONG ICAHD International réalise les activités en étroite collaboration avec les structures étatiques déconcentrées des directions régionales concernées dans le but de renforcer le partage d'information et pour l'atteinte des résultats probants au profit des personnes déplacées internes et populations hôtes. Cette collaboration est dynamique car les informations sont partagées dans les deux sens. Par ailleurs, ICAHD International est membre du Groupe de travail pour la protection de l'enfance et assure la présidence au niveau régional.

XII- RECOMMANDATIONS GENERALES

DOMAINES	RECOMMANDATIONS	ACTEURS	NIVEAU D'URGENCE
SECURITE ALIMENTAIRE	✓ Plaider pour une assistance en vivres aux PDI non encore assistées ou enregistrées au niveau des services de l'action humanitaire dans les régions des Hauts-Bassins	CONASUR, PAM	Court terme
ABRIS & AME	✓ Plaider pour une assistance en kits abris et AME aux PDI et populations hôtes vulnérables	UNHCR	Court terme
ETAT CIVIL	✓ Plaider pour un accompagnement dans l'établissement des actes de naissance et CNIB aux PDI et populations hôtes vulnérables	Acteurs de protection	Court terme